

Ajournement

● (2212)

On a décidé de ne pas communiquer les dossiers des détenus en cause pour ne pas influencer le jury qui peut avoir plus tard à juger de la culpabilité de la personne ou des personnes qui seront vraisemblablement accusées de délits criminels.

Dans le cas des trois agents qui auraient blessé des détenus et auraient tiré sur eux, comme l'a mentionné le député au cours de la période des questions du mercredi 23 novembre 1977, leurs noms n'ont pas été communiqués par le Service des pénitenciers mais par les forces policières. Il n'y a pas eu de manquement à la ligne de conduite du Service des pénitenciers qui est de rigueur dans des incidents de ce genre. Je crois savoir que tous les détenus emprisonnés dans cette aile de l'établissement de Millhaven s'y trouvent pour avoir commis des crimes avec violence ou parce que leur comportement violent menace le personnel et les autres détenus de l'établissement. En fait, la lecture des dossiers de certains de ces détenus révèle qu'ils ont tué un agent du service des pénitenciers et trois agents de police, qu'ils ont pris en otage six agents du service de pénitenciers, . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le secrétaire parlementaire car son temps de parole est écoulé.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA LENTEUR DES NÉGOCIATIONS POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LES INFIRMIÈRES DE LA RÉGION D'INUVIK—DEMANDE DE RAPPORT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de soulever encore une fois une question qui a été portée à l'attention de la Chambre le 22 novembre. C'est au sujet des infirmières diplômées membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique qui travaillent dans la région d'Inuvik des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et qui n'ont pas de contrat de travail depuis le 28 décembre 1976.

L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada a déclaré que le pays risquait que les 2,000 infirmières à l'emploi du gouvernement fédéral se mettent en grève, et les infirmières de la région d'Inuvik font partie de ce groupe.

C'est une honte, à mon avis, que des personnes qui fournissent des services essentiels soient privées de contrat pendant aussi longtemps. Les négociations entre les infirmières et le Conseil du Trésor ont traîné pendant presque un an, et je prétends que l'attitude du Conseil du Trésor n'a contribué en aucune façon à régler ce conflit.

Je crois qu'il importe également, monsieur l'Orateur, de signaler à la Chambre les conditions particulières dans lesquelles œuvrent les infirmières dans notre grand Nord. Elles assurent des services essentiels dans des localités nordiques et travaillent souvent de longues heures dans des conditions pénibles et difficiles.

Souvent, elles doivent risquer leur vie pour conduire leurs malades à l'hôpital. Certaines ont même perdu la vie dans des accidents d'avion en route pour l'hôpital. Souvent elles remplacent le dentiste et font même quelques interventions chirurgicales. Elles accomplissent bien des tâches qui, dans nos régions du sud, reviennent au médecin.

Les infirmières du grand Nord sont aussi victimes d'une autre injustice. On leur consent une allocation et des congés compensatoires au lieu de rémunérer leurs heures supplémen-

taires comme on le fait pour toutes les autres infirmières de leur unité de négociation. Cette allocation compensatoire est une somme fixe qui ne tient pas compte du nombre d'heures supplémentaires, des heures d'attente, des rappels au travail qui surviennent au cours d'un mois donné. Les infirmières qui travaillent dans les hôpitaux du sud sont payées pour les heures supplémentaires, les attentes et les rappels, mais ce n'est pas le cas dans le grand Nord. Les infirmières veulent qu'on corrige cette injustice.

Je voudrais rappeler également que les infirmières ne recherchent absolument pas juste une hausse de salaire, même si elles sont moins bien payées que leurs consœurs des provinces. D'après les infirmières, et surtout d'après celles du Nord, les conditions de travail sont extrêmement importantes et le Conseil du Trésor refuse d'en discuter.

Pour l'instant, les deux parties attendent qu'on désigne une commission de conciliation, mais cela ne peut se faire avant que l'on arrête le nombre d'employées désignées qui devront rester en poste en cas de grève. Je prie donc le président du Conseil du Trésor (M. Andras) de demander à ses fonctionnaires de négocier de bonne foi avec les infirmières dans l'espoir qu'on parviendra bientôt à un accord satisfaisant. J'espère en tout cas que ce conflit pourra être réglé avant Noël.

● (2217)

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord avec le député, qui a déjà soulevé au moins une fois cette question à la Chambre, quand il exprime l'espoir que ce conflit sera bientôt réglé. Nous devons également féliciter les infirmières de leur dévouement malgré le conflit qui dure depuis près d'un an à ce sujet. Tous les Canadiens sont fiers d'elles et des grands services qu'elles rendent au nom du gouvernement du Canada. En fait, nous avons rendu hommage à titre posthume à l'une des infirmières mentionnées par le député, en créant la fondation Judy Hill qui permettra également de recueillir des fonds pour aider à former un personnel médical plus nombreux pour travailler dans le Nord.

La convention collective du groupe des infirmières et de la catégorie scientifique et professionnelle de la Fonction publique du Canada a expiré le 28 décembre 1976. Les négociations entre l'employeur et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada ont abouti à une impasse à la fin mai, après neuf séances de négociations. Comme le groupe avait déjà choisi la conciliation pour le règlement des conflits, l'Institut a demandé le 26 mai à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique de nommer un agent de conciliation. M. Clive McKee, de Vancouver, a été nommé et a rencontré les parties le 29 juin. M. McKee a réussi à les convaincre de retourner à la table de négociations. Toutefois, au début d'août et après trois autres séances de négociations, c'était de nouveau l'impasse, et le 15 août, l'employeur demandait à la Commission de nommer une commission de conciliation. Étant donné toutes les questions qui restaient en suspens, la Commission a de nouveau nommé un agent de conciliation. Aidé de cet agent, M. Ken Strike, les parties se sont de nouveau rencontrées les 12, 13, et 15 septembre. Encore une fois, cela n'a rien donné.